

Communauté  
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

2022\_122

**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 novembre 2022.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	53	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	61	

**PRÉSENT Suppléant** : Corinne AUGRIT, Marie-Thérèse NOEL, André HERAULT.

**POUVOIRS hors suppléant** :

- Claudine GORIN qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Olivier GUILLOT qui donne pouvoir à Jean-Marie ESCLAMADON
- Michel LAVERGNE qui donne pouvoir à Viviane LAVERGNE
- Jean-Marie ROCH qui donne pouvoir à Claude PEYRONET
- Pierrette THEVENOT qui donne pouvoir à Pierre-Charles MOREAU

**Excusés** : Pascal BREGEON.

**Assistaient également à la séance des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget, s'exprime en ces termes : il est nécessaire d'apporter des modifications sur le budget principal.

### **Budget PRINCIPAL :**

Par délibération N°2022\_074 en date du 11 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le vote du budget primitif du budget principal.

A la demande du receveur communautaire, il est préconisé de réévaluer les crédits budgétaires alloués sur la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes pour retranscrire les opérations comptables de la taxe de séjour pour 2022, soit un montant de 30 000 €.

Également, le receveur communautaire nous informe que les crédits budgétaires alloués pour les amortissements en section de fonctionnement et en section d'investissement sont insuffisants, il convient de les réajuster. Les chapitres 021 et 023 permettront ces ajustements de crédits budgétaires.

Le service Réseau lecture a fait le choix de se doter d'un logiciel de recherche bibliographique chez le fournisseur DECITRE Interactive pour un coût total de 2 280 € TTC pour l'année 2022 (soit une période d'utilisation de 8 mois sur 2022 – le coût annuel est de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC). Cette dépense sera référencée sur le programme P999069 « Acquisition de divers logiciels », article 2051.

Il est envisagé l'acquisition d'un module chez Orange Business Services intitulé « Open Bee SPHERE », il s'agit d'une plateforme digitale de GED (Gestion Électronique des Documents) permettant la dématérialisation des données pour un partage sécurisé favorisant un gain de temps pour l'envoi des documents et une économie d'impression. Le coût de cette acquisition est estimé à 1 500 € HT soit 1 800 € TTC. Cette dépense sera référencée sur le programme P999069 « Acquisition de divers logiciels », article 2051.

Un devis supplémentaire de la société N2IS est nécessaire pour vérifier les paramétrages du réseau pour une migration de Orange sur les 17 sites pour la mise en place du nouveau réseau téléphonique sur l'ensemble du territoire de la CCHLeM, il s'agit du programme 999053 « Matériels de téléphonie Réseau VPN », article 2183.

Le programme 999055 relatif à la rénovation de la grange du Théâtre du Cloître - phase 1 a été voté pour un montant de 129 000 € correspondant aux frais d'études (article 2031). La CCHLeM doit s'acquitter des frais d'études réalisés par l'école d'architecture ENSAV de Versailles pour 129 000 € avant le 31/12/2022. Or, des dépenses ont été nécessaires pour les frais de géomètre pour 4 080 € émis par le cabinet LEHMANN. Il convient donc de réajuster les crédits d'investissement pour ce programme.

Il est proposé au Conseil Communautaire les virements et les inscriptions de crédits suivants :

**Section de fonctionnement :****Dépenses :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>Chapitre 014</b>	<b>Atténuation de charges</b>			
Article 7398 Fonction 95	Taxe de séjour	100 000 €	+ 30 000 €	+ 130 000 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles	470 000 €	+ 48 000 €	+ 518 000 €
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	1 130 000 €	- 22 900 €	+ 1 107 100 €
<b>TOTAL</b>			<b>+55 100 €</b>	

**Section de fonctionnement :****Recettes :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>Chapitre 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			
Article 7362 Fonction 95	Taxe de séjour	100 000 €	+ 30 000 €	+ 130 000 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
777	Quote part des subv. D'invest. Transférées	370 000 €	+ 25 100 €	+ 395 100 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 55 100 €</b>	

## Section d'investissement :

## Dépenses :

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>P999058</b>	<b>Aménagement Local Technique site Mondon</b>			
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
Article 2181 Fonction 020	Installations générales, agencement et aménagements divers	10 000 €	- 4 080 €	+ 5 920 €
<b>P999069</b>	<b>Acquisition de divers logiciels</b>			
<b>Chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Article 2051 Fonction 321	Concessions et droits similaires	0 €	+ 2 280 €	+ 2 280 €
Article 2051 Fonction 020	Concessions et droits similaires	0 €	+ 1 800 €	+ 1 800 €
<b>P999020</b>	<b>Programme de Voirie</b>			
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
Article 2317 Fonction 822	Immobilisations corp. Reçues au titre d'une mise à dispo.	610 000 €	- 6 280 €	+ 603 720 €
<b>P999055</b>	<b>Rénovation Grange Théâtre du Cloître Phase 1</b>			
Article 2031 Fonction 313	Frais d'études	129 000 €	+ 4 080 €	+ 133 080€
<b>P999053</b>	<b>Matériels téléphonie Réseau VPN</b>			
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
Article 2183 Fonction 020	Autres immobilisations corporelles	38 205,06 €	+ 2 200 €	+ 40 405,06 €
<b>HO</b>	<b>Hors opération</b>			
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre section</b>			
Article 13918 Fonction 01	Autres	3 000 €	+ 25 100 €	+ 28 100 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 25 100 €</b>	

## Section d'investissement :

## Recettes :

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>HO</b>	<b>Hors Opération</b>			
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
Article 2804182 Fonction 01	Bâtiments et installations	74 000 €	+ 47 000 €	+ 112 600 €
Article 28135 Fonction 01	Instal. gén., agenc, aménagement	14 600 €	+ 1 000 €	+ 15 600 €
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>+25 100 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé présenté par Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget

Le Conseil Communautaire, après délibération,

### DECIDE

**Article 1** : D'approuver les modifications budgétaires de la présente décision modificative de la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget principal.

**Article 2** : D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 61**

**Adoptée à l'unanimité**

Le Président,

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 23/11/2022  
Qualité : Jean-François PERRIN  
Président

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

10-12-2007/11:11:55 AM  
S & NOV. 2007  
Page 1 of 1  
10-12-2007/11:11:55 AM

Après avoir obtenu l'approbation de Madame Martine SALLART, Vice-Présidente  
en charge du budget

Le point est communiqué sous réserve